

INTRODUCTION

Lue par Nora FANGET

Près de **315 000 femmes** en France sont victimes chaque année de violences de toutes sortes.

315 000 femmes **humiliées** et **rabaissées**.

315 000 femmes dont la dignité a été **arrachée**.

315 000 vies **brisées**.

Camarade de classe, mère, sœur ou amie, nous pouvons toutes être concernées. Peu importe le lieu ou la situation, l'insécurité reste ancrée dans notre quotidien.

Pas plus tard que le mois dernier, à Davézieux, une jeune femme a subi la frustration d'un homme à qui elle s'était refusée.

A travers le témoignage de ces femmes meurtries ressort plus que jamais la souffrance engendrée par ces actes de violence, les plus minimes soient-ils.

TEMOIGNAGES

Lus par Chloé Blanc et Elsa Magnan

Le soir d'Halloween, on marchait avec ma copine dans un moment plein de joie [...] La lumière était orangée, on était bien. J'ai tourné la tête et j'ai vu ces deux hommes, un en gris et un en noir. Ils avaient un tour de cou [...] Plus je marchais vite, plus ils marchaient vite [...] Je me suis mise à courir. Malheureusement j'ai trébuché et je suis tombée. Les deux sont arrivés sur moi [...] Celui en gris m'a rué de coups de pied sur ma poitrine et dans ma tête. Il rigolait et il prenait du plaisir à me frapper [...] Celui en noir a pris mon sac et est parti. L'homme en gris a sorti un marteau brise-vitre et m'a dit 'je vais te finir' et puis il m'a donné un coup de marteau dans la tête.

Moi Mathilde, je suis victime de violence conjugale de menaces et de harcèlements de la part de mon ex-compagnon. Il était de nature possessif et jaloux. Il m'a isolé de mes proches et a commencé à scruter mes moindre faits et gestes. Puis les menaces ont commencé, il me disait que je n'étais rien sans lui, que je perdrais tout. Ensuite c'était la violence : il s'est mis dans une colère noire, a mis un coup de pied dans la porte, je l'ai prise dans le bras. Alors je suis allé à plusieurs reprises porter plainte, neuf fois, mais la justice n'a rien fait pour m'aider, tout ce qu'elle a fait c'est lui donner du poids. De plus en plus de femmes ne se taisent plus, Elles parlent, mais elles meurent quand même.

REPONSE JURIDIQUE

Lue par Hugo Poinas et Badys Benseghir

En 1993, l'ONU adopte une déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui définit les violences faites aux femmes. Je fais preuve de violence à l'égard des femmes lorsque j'exerce envers le sexe féminin une violence qui cause ou peut causer à la femme un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques. Je fais preuve de violence à l'égard des femmes lorsque je les menace, les contrains ou les prive de libertés, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Lorsque j'oblige une femme à un rapport sexuel alors qu'elle ne veut pas, c'est un viol. Je peux être condamné à une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle (article 222-23 Code pénal). Lorsque la femme que j'ai contrainte est ma femme, ma concubine ou ma pacsée, la peine d'emprisonnement peut aller jusqu'à 20 ans (article 222-24 du Code pénal). Lorsque pour obtenir des faveurs sexuelles d'une femme alors qu'elle me les refuse, je fais une offre, une promesse, je lui propose des dons, des avantages, des cadeaux, j'encours une peine de 10 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article 222-26-1 du Code pénal).

Lorsque je harcèle ma conjointe ou mon ex-conjointe, que nous soyons ou ayons été liés par un mariage, un pacs ou un concubinage, j'encours une peine entre 3 et 5 ans d'emprisonnement et une amende pouvant aller jusqu'à 75 000€ (article 222-33-2-1 du Code pénal).

Lorsque je siffle une femme dans la rue, que je l'interpelle, lorsque j'insiste auprès d'elle pour obtenir son numéro de téléphone, lorsque j'exige d'elle qu'elle me regarde alors qu'elle ne me connaît pas, je commets un outrage sexiste pour lequel je peux être condamné au paiement d'une amende (article 621-1 du Code pénal).

CONCLUSION

Lue par Elyn Baiba et Léa Vessilier

Si vous êtes victime de violence, vous pouvez appeler la plateforme "3919 " ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Vous y trouverez une écoute attentive dans le plus grand anonymat, une aide vers une prise en charge pour sortir du climat de violence dans lequel vous êtes. N'oubliez pas qu'il existe aussi le 17 si vous êtes dans une situation d'urgence nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

Si vous êtes victime de violence, faites, dans un espace public, le geste qui peut vous sauver (voir les affiches présentes dans le lycée).

Vous pouvez déposer plainte, l'officier de police sera dans l'obligation de la prendre (article 15-3 du Code de procédure pénale).

En conclusion, si vous êtes victime de violence, n'ayez pas peur d'en parler, n'ayez pas honte ! Ce n'est pas normal. Acceptez votre état de victime, ne craignez pas le regard des autres ! Prenez des cours de self-défense !

Si un message doit passer aujourd'hui c'est que nous devrions toutes être solidaires les unes des autres = #noustoutes